



Fin de cdd au 31 oct, et je bosse encore-sans contrat

Par **ISABELLE**, le **05/11/2012 à 17:20**

Bonjour, cela fait plus d'un an que je travaille dans la même entreprise. j'ai eu un 1er CDD du 10 sept 2011 au 13 oct 2011, un 2e CDD du 13 oct 2011 au 30 avr 2012, puis un 3e CDD du 1e mai 2012 au 31 oct 2012. J'ai demandé à ce que le prochain contrat soit un CDI cette fois ci. mon patron me l'a promis. et là, nous sommes le 5 novembre, je continue de travailler comme si de rien n'était avec mes horaires normaux, mais je n'ai toujours rien signé. celà fait 5 jours que je travaille alors que je ne suis plus sous contrat. A-t-il le droit de faire ça ? puis je lui dire que tant qu'il ne me fait pas signer de contrat j'arrête de travailler ? merci.

Par **Lag0**, le **05/11/2012 à 17:24**

Bonjour, Lorsque la relation de travail se poursuit après la fin du CDD sans nouveau contrat écrit, le salarié est de fait en CDI à temps plein. Votre souhait est donc exhaussé ! En revanche, quels étaient les motifs des 3 CDD ? Car, à part dans le cas d'un remplacement de salarié absent, il ne peut y avoir 3 CDD enchainés sans délai de carence.

Par **pat76**, le **06/11/2012 à 17:57**

Bonjour Vous ne dites rien et vous attendez votre bulletin de salaire de novembre. Il fera office de CDI. Continuez de travailler sans rien réclamer à votre employeur. Il sera temps une fois que vous aurez le bulletin de salaire de novembre de réclamer un contrat à

durée indéterminée par écrit à votre employeur.rnrnJuste une question. Quel était le motif du CDD?